MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

N°

Dossier de l'Exposition des oeuvres de Van Dyck (300e Anniversaire)

NUMÉRO D'ORDRE	DATE DE LA PIÈCE	ANALYSE

N°

Oeuvres de Van Dyck, à Anvers, 1899.

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

N° 4848.

OBJET :

Liquidation

Restauration

2 ANNEXES.

Transmis au Département des Beaux-Arts le relevé ci-joint, en double expédition, de l'import de 250.- aux fins de liquidation sur l'article 11 du budget de 1900

Bruxelles, le 29 Septembre 1900

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE :

Le Secrétaire,

Enregistré le 31 octobre 1900

Expédié le 5 nov. 1900

J. BUESO
RESTAU[RATEUR-]EXPE[RT]ISE DE TABLEAUX
ANCIENS & MODERNES
RUE DE LIGNE 2 ET 4 BRUXELLES

ENTRÉE ET ENREGISTRÉE
le 30 aout 1900
Sous le n° 4848

(20)

Bruxelles 29 Septembre 1900.

Messieurs les Président et Membres de la Commission directrice des Musées royaux de Belgique Doivent -

1899. Juillet.	Arrangements des tableaux suivants destinés à l'exposition du Maître à Anvers.	
	1°. Van Dyck "Doria Prince de Gênes"	
	2°. id "Martyr de St. Pierre"	
	3°. id. "Silène ivre"	
	4°. id. "Portrait du Baron de la faille"	
	5°. id "Le Crucifiement"	f 250..

Je dis: deux cent cinquante francs.

J. Bueso

~~Approuvé~~
Arthur [illegible]

Vu

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire, Le Président

[illegible] C. Fétis

30/V 1900

A MM le Président & membres
du Comité organisateur de
l'Exp. des œuvres d'A. Van Dyck
10. place de la Comédie Anvers

Prévenir Lauduik
l'encadrement

(19)

4848

Messieurs

Nous avons l'honneur
de vous accuser la réception
de lettre que vous
avez bien voulu nous faire
parvenir à l'invité
de la participation des
Musées R. de peinture
& de sculpture de l'Etat à
l'Exposition des œuvres
de Van Dyck à Anvers
destinée à célébrer le
3e centenaire de la naissance
du maître. —

Nous avons été heureux
de prendre part à cette ~~...~~
glorieuse manifestation

d'donner très vieille
~~[illegible]~~ à l'expression
de remerciments que
vous nous adressez ~~[illegible]~~

si obligeamment ~~[illegible]~~ de la Chef —

Veuillez agréer &
P. C. D.
L. Paul

G

TENTOONSTELLING VAN DIJCK

INGERICHT DOOR DE STAD ANTWERPEN

ONDER DE HOOGE BESCHERMING VAN Z. M. DEN KONING

EN MET DE ONDERSTEUNING VAN HET BELGISCH STAATSBESTUUR

EERE-COMITEIT

Z. K. H. DE GRAAF VAN VLAANDEREN

Z. E. Mgr GOOSSENS
Kardinaal, Aartsbisschop van Mechelen

M. A. BEERNAERT
Staatsminister
Voorzitter der Kamer van Volksvertegenwoordigers

M. V. BEGEREM
Minister van Justicie

M. L. DE BRUYN
Minister van Schoone Kunsten

M. A. VAN LOO
Gevolmachtigd minister en buitengewoon afgezant van Z. M. den Koning der Belgen bij het Quirinaal

BARON E. WHETTNALL
Gevolmachtigd minister en buitengewoon afgezant van Z. M. den Koning der Belgen bij het Hof van St James

BARON E. OSY VAN ZEGWAART
Goeverneur der Provincie Antwerpen

UITVOEREND COMITEIT

Voorzitter

M. J. VAN RIJSWIJCK
Burgemeester van Antwerpen

Onder-Voorzitters

M. F. VAN KUYCK
Schepen van Schoone Kunsten

M. A. VAN DEN NEST
Schepen, Voorzitter der Koninklijke Maatschappij tot aanmoediging van Schoone Kunsten

Schrijvers

M. MAX ROOSES
Conservator van het Museum Plantin-Moretus

M. G. CAROLY
Advocaat, Bestuurder der Koninklijke Maatschappij tot aanmoediging van Schoone Kunsten

Schatbewaarder

M. P. KOCH
Conservator van het Museum van Schoone Kunsten

Leden

M. H. HYMANS
Conservator van het Prentenkabinet bij de Koninklijke Boekerij, Afgevaardigde van het Goevernement

M. E. LECLERCQ
Inspekteur der Schoone Kunsten
Afgevaardigde van het Goevernement

M. ALBRECHT DE VRIENDT
Bestuurder der Koninklijke Academie van Schoone Kunsten

M. BARON DE VINCK DE WINNEZEELE
Gemeenteraadslid, Schrijver der Koninklijke Academie van Oudheidkunde

M. AUG. POSSEMIERS
Gemeente-Secretaris

M. F. JOS. VAN DEN BRANDEN
Stadsarchivaris

Antwerpen, 18 Mei 1900.

Mijne Heeren,

De inrichtende Commissie der Van Dijck-Tentoonstelling, gehouden te Antwerpen in 1899, heeft de eer Ue terselfder tijd als dezen een adres van dankbetuiging te laten geworden. Zij verzoekt Ue het wel te willen aanvaarden als een uitdrukking der erkentelijkheid, welke zij gevoelt voor het deel door Ue genomen aan bedoelde kunstplechtigheid.

Wij bieden Ue, Mijne Heeren, de verzekering onzer bijzondere hoogachting aan.

De Secretarissen, De Voorzitter,

Max Rooses

Georges Caroly

Jan van Rijswijcke

De heeren Voorzitter en Leden der Besturende Commissie van het Koninklijk Museum van Schoone Kunsten
te Brussel.

Exposition

La Commission organisatrice de l'Exposition Van Dyck en 1899 a l'honneur de vous envoyer en même temps que la présente une adresse de remerciements.

Elle vous prie de bien vouloir l'accepter comme l'expression de la reconnaissance qu'elle éprouve pour la part prise par vous à cette manifestation artistique.

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

N° 1818

(17)

OBJET :

Reçu

ANNEXE

à Monsieur G. Kock

Expédié le 28 oct: 99

Bruxelles, le 28 oct: 1899

La Commission Directrice des Musées Royaux de peinture et de sculpture de l'Etat, reconnait avoir reçu du Comité exécutif de l'Exposition Van Dyck à Anvers, les cinq tableaux du maître, qui ont figuré à la dite Exposition et dont la désignation suit:

1°. Silène ivre
2°. Portrait de Dellapaille
3°. Le martyre de S.t Pierre
4°. Le Crucifiement
5°. Portrait d'Ambroise Doria

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire
(s) E. Vanhove.

Le Président
(s) E. Fétis

MUSÉE
DES
BEAUX-ARTS
D'ANVERS

Anvers, le 27 Oct. 1899

No 2 annexes 4848-(16)

Cher Monsieur van Mons,

Je vous adresse encore (et vous prie de présenter à Monsieur Fétis) mes excuses pour la forme aussi sommaire que stupide du reçu qui vous a été présenté hier.

Je me permets de vous le renvoyer, avec prière de le détruire, et de vouloir bien le remplacer par la formule ci-jointe.

Je suis très confus de cet incident, après toutes les peines que vous vous êtes données pour nous et comptant sur votre indulgence, je vous prie d'agréer, mon cher Monsieur van Mons, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Pierre Koch

MUSÉE
DES
BEAUX-ARTS
D'ANVERS

N°

ANNEXE :

Anvers, le 26 octobre 1899

EXPOSITION ANT. VAN DYCK 1899 * ANVERS *

ENTRÉE ET ENREGISTRÉE
le 28 oct. 99
Sous le n° H818.

(15)

Le Comité exécutif de l'Exposition Van Dyck a l'honneur de remettre à la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture les cinq tableaux suivants qu'elle a bien voulu lui prêter, pour figurer à la dite Exposition:

N° 18 du catalogue. "Le Crucifiement (Christ à l'éponge)" – grisaille
" 30 " " "Le Martyre de St Pierre"
" 36 " "Silène ivre, soutenu par un faune et un bacchante"
" 51 " "Portrait d'Alexandre della Faille"
" 55 " "Portrait d'Ambroise Doria"

Le Comité prie la Commission directrice de vouloir bien lui délivrer reçu de cet envoi, tout pour la décharge que pour celle des Compagnies d'assurance.

Le Membre délégué
Pierre Koch

A la Commission Directrice
des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture
Bruxelles

25 7bre 1899

#848. (14)

A M. Williamson

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que rien ne s'oppose à votre avis à ce que vous reproduisiez par la photographie conformément à [illegible] de [illegible] le but indiqué par votre lettre du 25 c',
les cinq tableaux de Van Dyck appartenant aux musées R. de peinture et de sculpture de l'État, et qui ont

présentement
figurés à l'Exposition
des œuvres du Maître
organisée à Anvers —
~~Nous espérons que~~
Vous voulez bien, confor-
mément à l'usage établi
nous faire parvenir,
pour nos collections, un
exemplaire des photo-
ainsi exécutées par vos soins &
graphies reproduisant
les tableaux dont il
s'agit —
Veuillez &c.

Memorandum from

GEORGE BELL & SONS

Publishers

York Street, Covent Garden

To

23 Septem 1899

ENTRÉE ET ENREGISTRÉE
le 25 7bre 1899
Sous le n° 11848

(13)

Monsieur,

Ayant arrange pour la production durant l'annee prochaine d'un livre de luxe important sur Van Dyck par M. Lionel Cust F.S.A. directeur de la Galerie des Portraits National d'Angleterre, je desire qu'il soit illustre richement par les reproductions des peintures les plus renommees specialement preparees de photographies des peintures originales. J'enverrai a l'exposition a Anvers des photographes pour faire ce qu'il faut et je serai bien reconnaissant si vous voulez avoir la bonte de m'accorder la permission de photographier les peintures que voue avez envoyees a l'exposition et de me permettre aussi de les reproduce dans ce livre susdit.

L'exposition a ete de la plus grande importance en revelant des peintures et des documents jusqu'ici ignores et M. Cust, par une reconsideration de Van Dyck pourra maintenant faire connaitre sa carriere et l'evolution de son art avec une perfection jusqu'a present impossible

Comme je N8ai pu qu'a ce moment completer mes arrangements et je viens d'apprendre que l'exposition a Anvers termine au commencement du mois d'Octobre je vous prie de m'honorer avec une reponse aussitot que possible.

Agreez Monsieur mes salutations empressees et acceptez mes apologies pour ce derangement

George Williamson

Ltd

l'éditeur

THE MOUNT,
GUILDFORD,
SURREY.

ADMINISTRATION DES TÉLÉGRAPHES.
Beheer van Telegrafen.

ARRIVÉ à BRUXELLES CENTRAL aangekomen 2 JUIL 99

à (ten) 13 h (ure) 02 m.

INDICATIONS DE SERVICE.
Dienstaanwijzingen.

TÉLÉGRAMME
Telegram

Explication des abrèviations admises pour les indications de service.
Uitlegging der verkorte dienstaanwijzingen.

D. Télégramme urgent. *Dringend telegram.*
RP. Réponse payée. *Antwoord betaald.*
CR. Accusé de réception. *Kennisgeving van ontvang.*
XP. Exprès payé. *Bode betaald.*

MONSIEUR FETIS BIBLIOTHEQUE ROYALE BRXEL

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique. (Loi du 1er mars 1851, art. 6.)

Luidens Art. 6 der wet van 1 Maart 1851, is de Staat geenszins verantwoordelijk voor den dienst der bijzondere telegrammen.

D
Aa

à
ten

N°

ANVERS 3045 27 13/7 =

= LES CINQ TABLEAUX MUSEE DE BRUXELLES RECUS EN PARFAIT ETAT EN PRESENCE DE MONSIEUR HYMANS RECEFISSE / OFFICIEL DU COMITE / VANDYCK SUIVRA = KOCH +

ENTRÉE ET ENREGISTRÉE
le 2 juillet 1899
Sous le n° 8818

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

N° 1818

ANNEXE

Bruxelles, le ..... *189*....

Nous déclarons avoir retiré, ce jour, des galeries des Musées Royaux de peinture et de sculpture de l'Etat, pour être transportés, par nos soins, à Anvers, à l'adresse de Mr Pierre Koch, place Léopold de Waël, les cinq tableaux de Van Dyck dont la désignation suit et qui sont prêtés, par ordre Ministériel, à l'Exposition des œuvres du Maître, organisée dans la dite ville.

1. Silène ivre.
2. Portrait de Vellafaille.
3. Le martyre de Saint Pierre.
4. Le crucifiement.
5. Portrait d'ambroise Doria.

Bruxelles, le 25 juillet 1899.

F. Vanmen et Cie

EXPOSITION VAN DIJCK

ORGANISÉE PAR LA VILLE D'ANVERS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI

ET SOUS LES AUSPICES DU GOUVERNEMENT BELGE

ENTRÉE ET ENREGISTRÉE
le 25 Juillet 1899
Sous le n° 1818

ANVERS, le 20 Juillet 1899.

Messieurs

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que les Œuvres d'Art destinées à l'Exposition Van Dyck ont été assurées par les soins de la Ville d'Anvers.

Cette assurance ne s'applique pas seulement au séjour dans l'Exposition, elle s'étend au voyage tant à l'aller qu'au retour, dans les conditions les plus complètes, dont voici un extrait :

CONDITIONS D'ASSURANCE DE L'EXPOSITION VAN DYCK.

Au nom de la Ville d'Anvers, représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins, agissant pour compte de qui il peut appartenir.

De tous points et lieux d'Europe à Anvers, avec séjour en cette ville et retour au point de départ, par tous moyens de transport et avec faculté de faire toutes escales, séjours et déviations de route en tous ports et lieux par la voie ordinaire ou toute autre tant sur terre que sur eau, et de charger, décharger, déplacer, manier, manipuler, séjourner en tous points ou lieux, pour quelque cause que ce soit, sans interruption de risques.

Sur les tableaux, gravures et œuvres d'art par ou d'après Antoine Van Dyck ou attribués à ce maitre, cadres et photographies compris, destinés à figurer à l'exposition Van Dyck qui aura lieu cette année dans le Musée des Beaux Arts de la Ville Anvers, Place Léopold de Wael à Anvers.

L'assurance prend cours dans les galeries ou locaux des propriétaires au lieu de départ, dès l'instant où commence la manipulation des tableaux, etc. en vue de l'envoi à l'exposition et continue sans interruption jusqu'à ce qu'ils soient replacés dans les mêmes locaux dans leur état primitif. La durée de l'Exposition n'excèdera pas trois mois.

Les assureurs couvrent tous risques quelconques de pertes, avaries, détériorations et frais quelque minimes qu'ils soient par quelque cause ou éventualité que ce soit, y compris notamment les risques de transport, d'incendie, de vol, et ceux de baraterie, faute, négligence, et actes coupables quels qu'en soient les auteurs.

L'estimation des tableaux et œuvres d'art qui sera fournie par le Comité exécutif de l'Exposition Van Dyck fera loi entre parties. Cette valeur d'assurance, à l'exclusion de tout autre estimation, servira de base au réglement des pertes et dommages.

L'assurance demeurera couverte nonobstant toute cause de nullité.

La valeur de vos tableaux, etc. a été assurée ainsi qu'il suit :

SPÉCIFICATION	VALEUR ASSURÉE
1. Silène ivre	Trente mille frs.
2. Portrait de Della Faille	Cinquante mille frs.
3. Le martyre de St Pierre	Vingt-cinq mille frs.
4. Le crucifiement	Cinq mille frs.
5. Portrait d'Ambroise Dorico.	Cinquante mille frs.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

PAR ORDONNANCE,
Le Secrétaire,
Aug: Vanmeirs

LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS,
Jauvan Rysmijck

à Messieurs les Président et membres de la Commission directrice des Musées Royaux de peinture et de Sculpture à Bruxelles

4848 (12)

Bruxelles 20 juillet 99

A Monsieur Caroly
10 Place de la Commune
Anvers

1 annexe

A la demande de Mr L. Leclercq*, nous avons l'honneur de vous adresser sous ce pli, les prix auxquels ont été respectivement cotés, en vue de l'assurance, les 5 tableaux de Van Dyck appartenant aux Musées Royaux, & destinés à figurer à la prochaine Exp. de Van Dyck à Anvers.

Veuillez ... le ...

*Inspecteur des Beaux Arts

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

Bruxelles, le 19 Juillet 1899.

4848 (11)

Mon cher monsieur Van Mons,

Je reçois votre lettre ; elle sera immédiatement transmise à Anvers.

Vous devriez bien avoir l'obligeance, ou d'adresser au Comité anversois (M. Caroly, 10, place de la Comédie), le chiffre pour lequel les tableaux devront être assurés, ou de me le faire venir pour que je le prenne avec moi, samedi. Mais il serait plus pratique de l'envoyer directement, car cette affaire de l'assurance est très urgente.

Croyez, mon cher monsieur Van Mons, à l'expression de mes meilleurs sentiments,

Beernaert

EXPOSITION VAN DIJCK

Nom de l'Exposant Musées Royaux de peinture et de sculpture de Belgique 4848 (10)

Adresse 9, rue du Musée, Bruxelles

TITRES DES ŒUVRES DIMENSIONS ET MENTIONS DESTINÉS AU CATALOGUE	VALEUR D'ASSURANCE (EN TOUTES LETTRES)
1 Silène ivre Soutenu par un faune et par une bacchante Hauteur 1.32 Largeur 1.08	trente mille francs
2 Portrait de Dellafaille Magistrat d'anvers au XVIIe Siècle H. 1.10 L. 0.95	cinquante mille francs
3 Le martyre de Saint Pierre H. 2.02 L. 1.15	vingt cinq mille francs
4 Le crucifiement Esquisse en grisaille du tableau de St. Pierre a Gand H. 0.48 L. 0.42	cinq mille francs
5 Portrait d'ambroise Spinola Doge de Gênes H. 2.08 L. 1.44	cinquante mille francs
6 H. L.	

Le propriétaire est prié de déclarer s'il autorise la reproduction par la photographie : Oui

(SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE EXPOSANT)

Pour la Commission directrice

Le secrétaire, Le Président,

MINISTÈRE
DE
l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 28546.

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 9 Juillet 189 .

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 28 Juin, N° 4848 et en vue d'atténuer autant que possible le regret que vous y exprimez, je vous prie d'examiner d'urgence s'il est possible et opportun d'exposer immédiatement, sur un chevalet, dans une des salles du musée ancien le portrait d'Ambroise Doria, par Van Dyck, acquis à la vente Valentin Ronnel.

Le public pourrait ainsi être admis à admirer cette belle oeuvre pendant au moins 15 jours avant qu'elle ne figure à l'exposition organisée à Anvers.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A la commission directrice des musées de peinture et de sculpture de l'Etat (Monsieur van Mons, secrétaire).

Voir 4862

4848 (8)

Bruxelles 28 Juin 1879

A M. le Ministre
de l'I. P. & des B. A.

Ex

Nous avons l'honneur
de vous faire connaître
que pour nous conformer
aux ~~intentions~~ instructions qui font
l'objet de votre dépêche en
date du 22 C[ourant]
B. A. 1 Nous tiendrons
le portrait de Van Dyck,
~~Antoine Doria~~, acquis
à la vente de la collection
Valentin Roussel, à
la disposition du
Comité anversois ×, en
même temps que

× organisateur de
l'Exposition ~~des~~
oeuvres de Van Dyck

Les 4 tableaux du

Maître déjà promis

~~la Vue de l'Exposition ont~~ acquis ~~à ce prix~~ —

en Vue de l'Exposition de ses œuvres qu'il nous a été

permis de refléter toute-

fois l'appréciation d'un

moment, qui doit priver,

~~momentanément~~ provisoirement, le Musée de Bruxelles

d'une œuvre ~~acquise~~

à peine acquise, et

laisser des vides considé-

rables dans nos galeries

destinées à recevoir ~~qui recevront leurs~~

leurs chefs-d'œuvre, après avoir,

la Visite des ~~les~~ amateurs étrangers

qu'attirera ~~l'Exposition~~

en cette dernière Ville

~~organisée en cette~~

~~dernière Ville de~~

L'Exposition ~~des œuvres de Van Dyck~~

~~destinée~~ organisée

en l'honneur de Van Dyck. Veuillez, etc.

Le Président

MINISTÈRE
DE
l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 28546.

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 22 juin 1899.

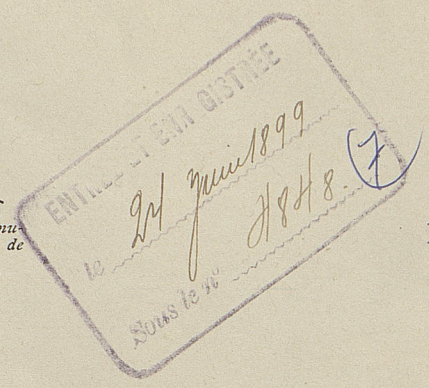

Messieurs,

Le Gouvernement étant en possession du portrait de Van Dÿck, Ambroise Doria, acquis à la vente de la collection Valentin-Roussel, mon désir est que cette oeuvre importante figure à l'exposition qui s'organise à Anvers pour le mois d'août prochain.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien mettre ce portrait à la disposition du comité anversois, en même temps que les tableaux qui ont fait l'objet de ma dernière dépêche.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A la Commission directrice des Musées de peinture
et de sculpture de l'Etat, à Bruxelles.
(M. Van Mons, secrétaire).

8

MINISTÈRE
DE
l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 28546.

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

ANNEXE.
1

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 22 juin *1899.*

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 14 courant, n° 4648.

Je pense qu'il est utile que le tableau représentant le Martyre de St-Pierre, de Van Dÿck, figure à l'exposition d'Anvers, pour le motif que cette oeuvre est d'un style tout particulier et montre le talent de Van Dÿck sous un point de vue original. La raison que le tableau est dans un mauvais état ne me paraît pas être suffisante pour refuser de le prêter au comité anversois; l'exposition renfermera beaucoup d'ouvrages auxquels le temps, le manque de soins, un placement défectueux ont peu à peu apporté des altérations: mais ils ont conservé assez de valeur, soit dans l'ensemble, soit dans l'exécution, pour être offerts à l'admiration du public. Si l'on ne recevait dans cette exposition que les tableaux sans dégradations et sans retouches, il faudrait renoncer à ce grand acte de la glorification de Van Dÿck.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A la Commission directrice des Musées royaux
de peinture et de sculpture de l'Etat, à Bruxelles.

Bruxelles 14/VI 99

A Monsieur le Ministre
de l'I.P. et des B.A.

M.

Nous avons l'hr de
nous conformer aux instruc-
tions formant l'objet de la
~~dépêche du 13 c~~ dépêche que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser en date du 13 c.
(adm. des B.A. No.
28546) relative aux
quelques oeuvres appartenant
aux Musées & que le
Comité organisateur
de l'Exposition Van Dyck
à Anvers ~~désire~~ sollicite
en vue de l'honorer cette
exhibition —

~~Nous avons l'honneur~~
~~de M. le Ministre de~~
~~vous [illegible] en reportant~~

Nous prions M. le
Ministre de vouloir toutefois
inviter les

sur ~~les~~ les motifs qui nous avaient
engagé~~s~~ à ne
pas envoyer le
tableau ~~[illegible]~~ de l'artiste
représentant "le Crucifie
= ment de St Pierre —
L' ~~cette~~ œuvre ~~compromise~~ d'une importance secondaire,
est gravement compromise, par ses défauts, et
ne saurait, dans notre
appréciation,+ concourir
utilement au succès
de l'exposition organ
isée en vue de la
glorification du Maître —
Veuillez

+ ainsi que l'indiquait déjà
notre lettre du 6 de ce mois.

MINISTÈRE
DE
l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 28546.

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 13 juin *1899.*

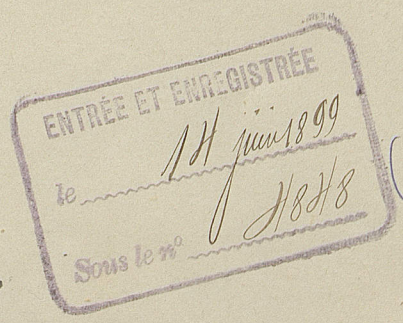

Messieurs,

Comme suite à ma dépêche du 18 mai dernier et à l'avis que vous exprimez dans votre lettre du 6 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je pense devoir accorder au Comité de l'Exposition Van Dÿck les quatre oeuvres désignées par ledit Comité comme étant de nature à rehausser cette exhibition, qui attirera à Anvers tous les admirateurs du talent du grand maître flamand. Le Gouvernement croit devoir faire, en cette circonstance spéciale, tout le possible pour donner son plus grand éclat à cette solennité.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien donner les instructions nécessaires pour que le personnel du musée soit mis à la disposition du Comité anversois, pour l'emballage des tableaux, lorsque le moment sera venu d'expédier le Portrait d'Homme, le Silène, le St-Pierre et l'Esquisse du tableau de l'église de St-Michel à Gand. Le Comité s'entendra avec votre Collège pour déterminer la somme qui devra assurer les tableaux contre tous risques quelconques.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

A la Commission directrice des Musées de Peinture et de sculpture de l'Etat, E|V.

Le Ministre,

484 8 (3)

2 Annexes

Bruxelles 6/VI 99

A M. le Ministre des T. P. et des B. A.

M.

Par votre dépêche en date du 18 ct (Arts et B. A. N° 2854)

Vous avez bien voulu nous communiquer, pour avis, une lettre et son annexe émanant du Comité organisateur de l'Exposition des œuvres de Van Dyck à Anvers.

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que, tenant compte des

Considérant que vous
faites valoir sur l'oppor-
tunité d'accorder à l'Expo-
sition, qui a pour objet
la glorification de
Van Dyck, le concours
qu'elle sollicite, le Cd
a résolu — à titre tout
à fait exceptionnel —
de mettre à la disposition
du Comité organisateur
— sous les réserves qu'il
convient de mentionner —
les trois ~~ouvrages~~ œuvres du
Maître ci-après dési-
gnées :

1 Le Calvaire
2 Le portrait du Bourg-
mestre Alex. della Faille.
3 L'esquisse du tableau
de St Michel à Gand.

Nous n'avons pas
cru devoir ajouter
"Le Martyre de St Pierre".

Cet ouvrage, en
raison de son état de
conservation défectueux,
ne saurait y être
avec figurer honorable-
-ment dans une
exposition en l'honneur
de l'artiste flamand.

[illegible]

[illegible]

MINISTÈRE
DE
l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION
DES
Beaux Arts.

N° 28546.

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

2 — ANNEXE 1 —

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 18 Mai 189 9

ENTRÉE ET ENREGISTRÉE
le 24 V/99
Sous le n° 7/848 (2)

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, pour avis une lettre et son annexe qui me sont adressées par le comité qui organise l'exposition des oeuvres de Van Dyck, à Anvers.

De l'étranger comme de la Belgique cette oeuvre nationale reçoit le meilleur accueil. Sa Majesté la Reine d'Angleterre et l'aristocratie anglaise lui donnent leur appui en prêtant au comité les chefs d'oeuvre de leurs galeries.

D'Italie, d'Allemagne, de France, de Russie, etc, les nouvelles sont également des plus encourageantes.

Vous penserez sans doute comme moi, Messieurs, qu'en cette circonstance exceptionnelle qui ne se représentera plus, l'Etat aurait mauvaise grâce à ne point accorder son concours. Les oeuvres du musée que l'on désire voir figurer à l'exposition d'Anvers y brilleront d'un éclat particulier, qui aidera dans une large mesure, au triomphe du grand artiste.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A la commission directrice des musées de peinture et de sculpture de l'Etat à Bruxelles.

Copie

4848 (1)

Anvers, le 12 mai 1899

Monsieur le Ministre,

S. M. le Roi et le gouvernement ont daigné accorder à notre entreprise, dès notre premier appel, leur Haut patronage.

Grâce à ce puissant appui, témoignant du caractère national que doit revêtir l'oeuvre à laquelle nous nous consacrons, nous avons eu la vive satisfaction de voir toutes nos demarches dans le pays être favorablement accueillies et l'exemple être suivi à l'étranger, de manière à combler toutes nos espérances.

Encouragés par les résultats obtenus, nous désirerions voir le nombre des oeuvres de Van Dyck que nous avons pu réunir, se compléter par les toiles si importantes du Maître que possède le Musée Royal de Peinture de Bruxelles.

Bien que ces toiles soient visibles en tout temps, nous pensons, Monsieur le Ministre, que leur mérite ne pourrait que mieux apparaître si elles figuraient à l'Exposition en voie d'organisation ; et d'autre part elles contribueraient puissamment à l'intérêt de celle-ci.

Les oeuvres que notre Comité désirerait se voir confier sont les suivantes.

1°. Le Silène

2°. Le Portrait du Burgmestre della Faille

3°. Le Crucifiement de St. Pierre

4°. L'esquisse du tableau de St. Michel à Gand.

Nous espérons, Monsieur le Ministre, que l'occasion exceptionnelle du 300e anniversaire de la naissance de Van Dyck fera accueillir favorablement la demande que nous avons l'honneur de vous adresser, et que le Gouvernement tiendra à s'associer ainsi, tout particulièrement, à une manifestation glorieuse de notre art national.

Veuillez agréer, etc. — —

Pour le comité

Le Secrétaire, (Sé) Georges Caroly

Le Président (Sé) Hans Ryswyck

EXPOSITION VAN DIJCK

ORGANISÉE PAR LA VILLE D'ANVERS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI

ET SOUS LES AUSPICES DU GOUVERNEMENT BELGE

ENTRÉE ET ENREGISTRÉE
13 juillet 1899
Sous le n° 1878

Anvers, le 30 Juin 1899.

M

Nous avons l'honneur de vous rappeler que les œuvres destinées à l'Exposition Van Dijck, sont attendues à Anvers, entre le 15 Juillet et le 1er Août.

Afin de nous permettre de régler l'assurance qui nous incombe, nous vous prions de bien vouloir nous faire connaître la somme pour laquelle vous désirez que les tableaux accordés par vous, soient assurés. Nous vous ferons parvenir en retour, le certificat d'assurance qui doit vous appartenir.

En même temps, nous vous prions de nous indiquer le titre sous lequel vous désirez que les œuvres, que vous voulez bien nous confier, figurent au catalogue officiel que nous nous proposons de publier.

Enfin, des demandes de reproduire par la photographie lés principaux tableaux qui figureront à l'exposition nous étant parvenues, nous vous prions de bien vouloir nous autoriser à faire photographier les œuvres à envoyer par vous, au local de l'exposition, sous notre surveillance et par des photographes agréés par notre Comité.

Vous trouverez ci-joint un bulletin contenant les diverses demandes que nous venons d'exposer ; nous vous prions de bien vouloir inscrire en regard de chacune d'elles, la réponse nécessaire, et nous vous serions extrêmement obligés de nous renvoyer ce bulletin, dans le plus bref délai possible, en l'adressant à Monsieur Georges Caroly, Secrétaire du Comité exécutif de l'exposition Van Dijck, à Anvers.

Veuillez agréer, M , l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour le Comité

Le Secrétaire,
G. CAROLY.